



FO
Com

RECONDUCTION DU CREDIT VOD POUR 2024

Orange a décidé de reconduire le crédit VOD à l'ensemble des salariés du groupe. FOCom vous informe des modalités pour y souscrire.

Pour qui ?

Pour tous les salariés d'Orange ayant 3 mois d'ancienneté ayant déclaré son abonnement sur Mon Kiosque

 Cette offre n'est pas accessible aux stagiaires.


Jusqu'à quand souscrire ?

Pour tous les salariés d'Orange ayant 3 mois d'ancienneté ayant déclaré son abonnement sur Mon Kiosque

 Le crédit VOD est à utiliser avant le 31 décembre 2024.

Puis-je partager mon crédit VOD avec un proche ?

Oui, en communiquant le compte internet ou le numéro de mobile sur Mon Kiosque.

 Ce crédit est non transférable en cours d'année (hors déménagement et migration vers la fibre).

Les avantages réservés aux salariés d'Orange diminuent d'année en année. La remise de 30% qui était applicable dans le cas d'achat de vidéo n'est plus possible.

FOCom revendique le maintien de la remise 30%. Cet avantage facilite l'utilisation du crédit VOD et participe au bien-être des salariés.

FOCOM, LIBRE ET INDEPENDANT !



Téléchargez
votre application mobile
FOCom Orange

